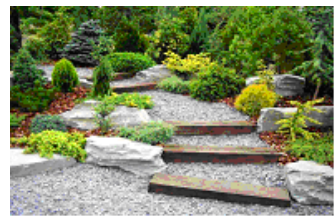




CFPPA Carmejane

La réussite au cœur
des Alpes du Sud



Maçonnerie paysagère

Durée de la formation :

5 jours (35 heures)

Date de session :

De février à juin.

Variable selon les demandes.

Lieu :

CFPPA Carmejane

Route d'Espinouse

04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Pour l'année précédente :

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 100%

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir des connaissances et savoir-faire en maçonnerie paysagère.
- Pratiques de base en maçonnerie extérieure d'ouvrages simples

CONTENU DE LA FORMATION :

Alternance des apports théoriques et pratiques avec mise en situation.

- Généralité sur la maçonnerie, règle de construction, lecture de plan
- Principes techniques de construction de circulation piétonne et carrossable (dallage, pavages,...)
- Principes techniques de murets

CFPPA/UFA de Carmejane

Route d'Espinouse, 04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Tél : 04.92.34.60.56 - Mél : cfppa.digne@educagri.fr

Site Internet : <https://digne-carmejane.educagri.fr/>

Contacts :

Responsable de formation :
Philippe BONIFACE
philippe.boniface@educagri.fr

Responsable administrative :
Rabia ARAB
rabia.arab@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité :

Référente handicap :
Rabia ARAB
rabia.arab@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour connaître les modalités.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Formation 100% présentiel en centre de formation avec des mises en situation professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluation pratique
- Entretien d'explicitation

Une attestation de formation est délivrée après réussite à l'évaluation.

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ :

- Avoir plus de 18 ans
- Ne pas avoir de contre-indications physiques

CONDITION D'ADMISSION :

Aucune

TARIFS :

- 420 euros (12 €/heure par personne)

Un devis est établi sur demande. Nous contacter.

INFORMATIONS FINANCEMENT :

Financement de la formation	Démarches
Financement Personnel ou demandeur d'emploi	Consulter le CFPPA pour un devis ou Financement possible par le Compte Personnel de Formation (CPF) via l'application https://www.moncompteformation.gouv.fr
Chef d'entreprise agricole	Consulter vos droits VIVEA
Salarié	Se renseigner auprès de son employeur

Mis à jour le 21/01/2022